DEPARTEMENT

PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT SAINT-OMER

CANTON LUMBRES

Délibération N° 2022/44 L'an deux mille vingt-deux

le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire

en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie (proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet 2022.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE DE CABLES SOUTERRAINS SUR LES PARCELLES ZB 241 ET ZB 246 PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de pouvoir réaliser la bretelle d'accès au giratoire du Centre dans le sens Boulogne Lumbres, il y a lieu de dévoyer le réseau EDF existant.

En conséquence, elle propose qu'une servitude de passage soit passée avec ENEDIS et d'enfouir les lignes EDF sous les parcelles ZB 241 et ZB 246.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la dite convention avec ENEDIS.

Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 16/09/2022 Le Maire, Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19 SEP. 2022

Le Maire,

et publication ou notification Joëlle DELRUE

Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20220915-202244-DE Date de télétransmission : 19/09/2022 Date de réception préfecture : 19/09/2022